

Au château de Bridoire, une joute sans fin oppose association et administration

RIBAGNAC (Dordogne)
de notre envoyé spécial

Entre ces deux-là, la bataille devrait rester feutrée. Samedi 17 septembre, à l'occasion des Journées du patrimoine, Alain Rieu, conservateur régional des Monuments historiques, et Claude Leroy, président de l'Association de sauvegarde du château de Bridoire, éviteront sans doute de rejouer les guerres de religion qui ensanglantèrent les lieux au XVI^e siècle. Devant les visiteurs admis dans le parc de cette bâtisse médiévale nichée entre vignes et forêt, sur le territoire du village de Ribagnac (Dordogne), le fonctionnaire se félicitera probablement du sauvetage de ce joyau de l'architecture militaire du Périgord, ses tours à mâchicoulis et ses remparts de pierre blanche, saluera l'action de l'Etat dans ce dossier, mentionnera peut-être même l'association. Le bénévole, de son côté, rappellera l'activisme de « *ce petit groupe de passionnés* », en évitant de sortir les canons contre l'administration. Mais résistera-t-il à quelques coups d'arquebuse ?

C'est qu'à écouter Claude Leroy « *la vie de l'association, c'est quinze ans de combat : contre le propriétaire d'abord, puis contre l'administration* ». Lorsqu'en 1989 treize amis se lancèrent dans l'aventure, ils ignoraient ce qui les attendait. Seul s'imposait « *l'urgence de sauver le château* ». Le maire, le curé, l'instituteur... tous rêvaient aux grandes heures du manoir. Henri IV y avait séjourné. De même que le Père Charles de Foucauld, dont la famille avait été propriétaire des lieux entre 1806 et 1938. Au pied de la tour sud-ouest, la chapelle où il venait prier et sa chambre étaient toujours là.

Mais dans quel état ! Aujourd'hui encore, les murs sont couverts de tags, les boiseries et les parquets arrachés, les cheminées défoncées. Les meubles, lustres et tableaux ont disparu depuis longtemps. « *La nuit, on entendait les pillards* », se

souvent Claude Leroy. Ou les fêtards qui, le week-end, investissaient les lieux. Les gendarmes ? « *Ils ne pouvaient rien faire, le propriétaire refusait de porter plainte.* »

En 1978, le château avait été racheté pour 700 000 francs par une société de droit sénégalais, derrière laquelle chacun croyait voir Jean Bedel Bokassa, l'ex-empereur centrafricain. Mais aucune tête couronnée n'est jamais apparue, et le château a été laissé à l'abandon. Pour l'administration, Bridoire n'est pas alors une priorité. Dans un département qui regorge de merveilles, ses ajouts successifs, du XIV^e au XIX^e siècle, le rendent trop composite. Mais l'association bataille. En 1992, contre l'avis du propriétaire, le Conseil d'Etat classe monument historique le château, le puits et le pigeonnier. Une procédure exceptionnelle qui ne règle rien. Car le propriétaire poursuit son obstruction.

L'administration impose bien une réfection du pigeonnier. « *Insuffisant* », clament l'association et ses centaines de membres. Les bénévoles débroussaillent, clôturent, pla-

cent même en lieu sûr la ferronnerie du puits. Ils se heurtent au propriétaire, qui multiplie les assignations en justice, mais aussi au préfet, qui, en 1998, les poursuit vainement à son tour.

Convaincue de ne rien pouvoir obtenir à Périgueux ou à Bordeaux, l'association vient plaider son dossier à Paris. Et obtient, en 2001, ce qu'elle réclame depuis des années : l'expropriation de la société sénégalaise. L'Etat n'entend pas pour autant se muer en châtelain. Bridoire a donc été inscrit sur la liste des monuments transférables aux collectivités locales.

« LE COUP DU PIGEONNIER »

L'ancien propriétaire écarté, Etat et association se retrouvent face à face. « *Pour eux, nous n'en faisons jamais assez, soupire Alain Rieu. Nous avons mis le château hors d'eau, refait les toitures, ajouté des clôtures, installé un gardien. Mais ça ne leur va pas.* » « *Effectivement, ça ne va pas, insiste Claude Leroy. Est-il normal que l'on nous interdise de pénétrer sur le site ? Sans nous, ce château serait rasé. Et regardez les*

tuiles qu'ils ont mises : rouge vif. C'est affreux. »

Mais ce que l'ancien professeur de mathématiques digère le plus mal reste « *le coup du pigeonnier* ». Il y a un an, lors des Journées du patrimoine, l'association proposait à chaque visiteur l'acquisition, pour 1 euro, d'une tuile, afin de couvrir le pigeonnier. 8 000 euros étaient rassemblés, un entrepreneur trouvé. Rendez-vous était donné pour l'édition 2005, avec, au programme, le lâcher de 70 volatiles. L'opération nécessitait juste un montage astucieux et l'accord de l'administration. La réponse à l'appel d'offres est arrivée le 5 septembre. Les travaux ont commencé mercredi 14 et dureront... une semaine. « *Nous devons respecter les procédures et avons fait aussi vite que possible* », assure Corinne Langlois, architecte des Monuments historiques. « *Le public verra les travaux, c'est aussi intéressant* », ajoute Alain Rieu. Claude Leroy, lui, se dit « *écœuré* ». « *Quand je pense que le ministre vante le travail des associations...* »

Nathaniel Herzberg

Vue
du château
de Bridoire,
en Dordogne.



ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE BRIDOIRE

France 2, dans le cadre des Journées du Patrimoine, consacre une émission aux associations qui s'investissent pour sauver des biens en péril. Deux associations sont choisies, en France, pour leur combat exemplaire: la notre est de celles là. 12 minutes d'antenne nous sont consacrées, une reconnaissance du travail accompli.

Après la restauration, l'exploitation...

Les 6.000€ manquants pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'exploitation du château de Bridoire devraient être versés. Le point.

Pour que la mission de l'association soit complètement remplie, il ne reste plus qu'à finir la restauration du pigeonnier en mettant des briquous* sur les deux faces où ils font défaut. Il faut également réhabiliter le puits classé, malheureusement rasé en 1998, et repositionner sa ferronnerie qui a été sauvée par l'association d'un vol programmé en 1991. Aujourd'hui pour le château féodal, l'avenir passe par une exploitation touristique. Pour cela, une étude de faisabilité des projets doit être réalisée, mais il nous manque 6.000€.

Claude Leroy est à la tête de l'Association de sauvegarde du château de Bridoire depuis sa création en 1989.

17 ans plus tard, l'heure n'est plus à la restauration, mais à l'exploitation. De par ses statuts

et en raison du coût de celle-ci, l'association et ses 450 membres ne pourront pas l'assumer et devront passer le relais à une autre structure.

Il manque 6.000 euros pour l'étude de faisabilité

Avant cela, Claude Leroy et ses amis ruent dans les brancards afin que soient trouvés les 6.000€ manquants.

Samedi 18 novembre, une réunion avait lieu à la salle des fêtes de Ribagnac pour évoquer le sujet avec les élus. «C'est toujours pareil dans ce type de réunion, tout le monde cause mais personne ne fait rien. L'étude de faisabilité coûte 30.000€. Le Conseil régional est

prêt à verser 40% de la somme. Le Pays du Grand Bergeracois s'est engagé à faire la même chose. Reste donc 6.000€. Personne n'arrive à les trouver. Ce n'est rien, cela représente 150€ par commune du secteur. L'idée est de créer un pôle touristique dans le Bergeracois. On sait que chaque année, un million de touristes va à Saint-Emilion. Un autre million visite Sarlat. Nous sommes situés entre les deux et nous recevons 350.000 touristes. Il y a certainement quelque chose à faire dans ce domaine.»

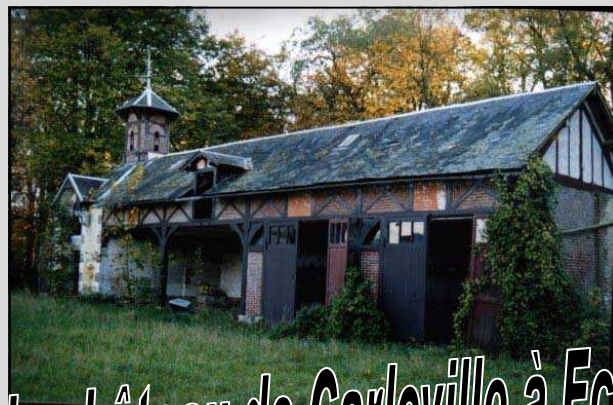
Contrairement aux propos tenus par le président de l'association, cette fois les choses ont avancé, puisque les élus se sont mis d'accord pour verser cette somme. Une fois que les 6.000€ manquant auront effectivement été versés, le travail du cabinet d'experts, sur la faisabilité de

l'exploitation de Bridoire pourront débiter. «A partir de ce moment-là, nous n'aurons plus la main, mais nous accompagnerons volontiers le château» confie Claude Leroy.

Avant de voir des touristes sur le site, il faudra attendre quelque temps. Bridoire appartient à l'Etat depuis 2003, mais est l'enjeu de procès internationaux avec l'ancien propriétaire exproprié : le descendant d'un ancien chef d'Etat africain. Après les guerres médiévales, Bridoire connaît désormais les batailles juridiques, moins meurtrières, mais souvent tout aussi longues.

ERIC LAGRAVE

Briquous : briques apparentes sur les maisons à colombages.



Monsieur Boissier-Palun fait raser le château de Carloville à Ecos



RIBAGNAC. L'association pour la sauvegarde du château de Bridoire, qui dénonce un décalage entre les discours et les actes, lance un appel aux élus

20-11 2006

Vers de nouvelles actions

: Vincent Ferrandon

La lutte n'est pas finie. Tel pourrait être le leitmotiv des membres de l'Association pour la sauvegarde du château de Bridoire qui tenait samedi après-midi son assemblée générale annuelle. Après avoir réussi, au prix d'une lutte acharnée, à faire exproprier le château par l'Etat en 2003 (détenu depuis 1978 par M. Boissier-Palun, gérant de Roume-Boufflers, société sénégalaise dont la trace est perdue depuis 1984) et obtenu la réhabilitation de Bridoire qui tombait en ruine, les membres de l'association sont en colère.

L'objet de leur courroux : l'étude de faisabilité. Depuis 2001, elle traîne en longueur et « en est encore au point mort » tient à souligner Claude Leroy, le président de l'association qui poursuit, nous sommes écoeurés car il ne se passe rien pour décider d'un avenir pour ce château. Quant on pense qu'il suffit que les vingt communes concernées versent chacune 150 euros pour démarrer cette étude, nous avons du mal à comprendre pourquoi nous attendons encore un déblocage. Nous sommes à un moment charnière. Maintenant, et



Dominique Cassanis, le secrétaire de l'association, expose à l'assistance les difficultés pour voir démarrer l'étude de faisabilité PHOTO EMILIE DROUINAUD

après avoir sauvé Bridoire, nous voulons savoir ce qu'il va devenir. Et pour cela, nous comptons vraiment interpeller nos élus afin qu'ils prennent notre relais auprès des instances adéquats. »

De nombreux élus présents. Samedi après-midi, le vœu de Claude Leroy était en partie exaucé. Dans l'assistance composée d'environ soixante membres de l'association, se trouvaient de nombreux élus qui n'ont pas hésité à prendre bien haut la parole à l'instar de Serge Fourcaud, le

Président du Pays du Grand bergérois : « Cette étude de faisabilité figurera à l'ordre du jour du prochain conseil de Pays. Je m'y engage. Je souhaite que nous fassions preuve d'esprit de complémentarité et de partenariats et que les tensions qui peuvent exister entre les politiques et votre association s'applanissent. Mais pour débiter une telle étude, il faudrait avoir aussi un projet derrière pour le château. »

Incompatibilité. « Mais les projets ne manquent pas. Nous nous

heurtons simplement toujours aux mêmes discours. Beaucoup de promesses nous sont faites mais dans la réalité, nous restons toujours au même niveau. A tel point que nous envisageons sérieusement une nouvelle action, dont nous ne pouvons pas encore dévoiler quand et comment elle se déroulera. Nous ne voyons que cette possibilité pour faire avancer les choses » rétorque Dominique Cassanis, le secrétaire de l'association au terme d'une belle passe d'armes entre membres et élus.

Autre souci, l'incompatibilité entre la DRAC et l'association. Entre les deux entités, les ponts semblent définitivement rompus depuis l'autorisation de la DRAC, offert à l'association, d'illuminer Bridoire durant les journées du patrimoine. Une autorisation dont la lettre de confirmation est arrivée deux jours après la manifestation. Une « humiliation » selon Claudé Leroy qui demande en outre à ce que le château soit ouvert le dimanche après-midi. « Nous nous engageons à en faire la demande auprès du ministère » surenchérit Serge Fourcaud dans un souci d'apaisement pour cette affaire qui traîne en longueur depuis plus de quinze ans.





PHOTO: S. B.

La bande de chantier au premier plan délimite la parcelle que l'État a oublié d'exproprier. C'est l'entrée du site

Une parcelle oubliée

Expropriation. Le président de l'association de sauvegarde de Bridoire, Claude Leroy, a révélé hier, documents à l'appui, qu'une parcelle de 5 000 m² avait été oubliée dans la procédure d'expropriation de l'ancien propriétaire, engagée par l'État en 2003. Une bévue administrative d'autant plus gênante que cette parcelle correspond à l'entrée de l'allée qui mène au château, qui n'est donc virtuellement pas accessible. La grille posée par l'État est donc chez l'ancien propriétaire. « En dix-huit ans, il a engagé vingt procédures judiciaires », a rappelé Claude Leroy. « Quand il va apprendre cela, il va se régaler. Cela fait dix-huit mois que nous écrivons à l'administration en demandant un rendez-vous. Elle ne nous a jamais répondu. » Hier, l'association a symboliquement déroulé une bande de chantier autour de la parcelle, empêchant les manifestants de ressortir sans violer la propriété de l'ancien propriétaire. Ubuesque...

Déboires à Bridoire

RIBAGNAC. Environ 150 manifestants étaient hier devant le château pour dénoncer un projet de golf et immobilier

Y aura-t-il un jour un golf autour du château de Bridoire, à 15 km au sud de Bergerac ? Et surtout y aura-t-il 500 logements, un hôtel et un centre de balnéothérapie dans un rayon d'un kilomètre autour du monument ?

Ce qui n'est encore qu'un projet, porté par le promoteur Jean-François Carbonnell, agite déjà le Bergeracois.

Hier, 150 manifestants (dont les membres d'une quinzaine d'associations liées au patri-

moine et à l'environnement) ont répondu à l'appel de l'association de sauvegarde du château de Bridoire, opposée au volet immobilier de ce projet.

Vigilance. Dans le calme, les manifestants ont écouté Claude Leroy et Dominique Cassanis, président et secrétaire de l'association, exposer leur vision du dossier. Et conclure qu'aujourd'hui, le promoteur n'avait ni terrain (ce qu'il n'a pas nié à la dernière réunion

publique, le 29 mars, évoquée dans « Sud Ouest » du 2 avril), ni argent, ni autorisation. Une lettre du préfet du 30 mars confirme qu'aucun « dossier complet » n'a été reçu.

On en est pour l'instant au stade des études : c'est donc maintenant que l'association entend être vigilante, notamment sur la covisibilité entre le château et les futures constructions. L'association a amené hier les manifestants à 500 mètres du monument, près de l'un des

futurs groupes de logements. Et ce pour faire vérifier à chacun que l'on voit bien le château, certes en grande partie caché par un rideau d'arbres : « Mais la notion de covisibilité s'entend sans la végétation, qui peut changer », note Claude Leroy.

L'association met par ailleurs en doute les prévisions d'emplois avancées par le promoteur et les défenseurs du dossier (dont les maires des communes concernées, Ribagnac, Monbazillac et Rouffignac-de-Sigoulès), en comparant avec des golfs de la région. Elle a aussi produit un mail du directeur du développement Aquitaine du groupe Vinci, qui affirme que la société ne connaît pas ce dossier, et qu'il a appelé le promoteur pour lui interdire de parler au nom du groupe, pourtant cité le 29 mars comme partenaire intéressé.

• Isabelle Sarran-Barrière

II RIBAGNAC Claude Leroy, président de l'Association de sauvegarde du château, a annoncé le décès de l'ancien gérant

La disparition de Léon Boissier-Palun

« **L**a vie est un long fleuve tranquille », clamait le célèbre film d'Étienne Chatiliez en 1988. Celle du château Bridoire, depuis 1978, s'apparente plutôt à un fougueux torrent des Pyrénées : plein d'obstacles. Mais aussi de tournants et de soubresauts.

Ainsi, samedi, lors de l'assemblée générale de l'Association historique de Ribagnac pour la sauvegarde du château de Bridoire (AHRSCB), Claude Leroy a annoncé une nouvelle péripétie à ses membres. Léon Boissier-Palun, le gérant de la société fantôme sénégalaise Roume-Boufflers (l'ancienne propriétaire de l'édifice), est mort le 19 octobre dernier à l'âge de 91 ans, en toute discrétion à Paris.

Un événement attendu. Une énorme surprise pour l'assistance qui, venue pour la réunion annuelle de l'association, s'attendait surtout à parler de l'avenir du château et des projets de golf et d'immobilier qui « rôdent » à son voisinage. Claude Leroy, le président de l'AHRSCB, a bien ménagé son effet.

Il a attendu la fin du rapport moral et financier avant de pouvoir annoncer la nouvelle à tous. « Nous ne pouvons pas nous réjouir de la mort de quelqu'un, précisait-il. Mais cela fait 18 ans que nous attendons cet événement pour la suite du dossier. »



Claude Leroy a fortement surpris l'assemblée samedi PHO

Car la mort de cet homme, plus qu'influent dans les sphères politiques franco-africaines, a de grandes chances de stopper les procédures judiciaires qu'il avait lancées contre l'État français. Il lui reprochait sa trop faible indemnisation après que la société a été expropriée du château par les autorités en 2003.

Avenir flou. Les questions restent malgré tout nombreuses. Si les membres de l'association ont bon espoir de voir ces démarches stoppées, ils n'en sont pas sûrs à 100 %. De

la même manière que l'avenir du château reste flou. Plusieurs dossiers, notamment celui de l'Américain John Manchec, sont toujours à l'étude.

Par ailleurs, les questions du golf et du projet immobilier ont été abordées sans que l'on en sache plus pour l'instant. Mais samedi, tout le monde pensait surtout à la mort de celui que les membres de l'AHRSCB ont recherché pendant 18 ans, depuis la création de l'association. Malgré tout, le combat continue.

• Benjamin Deudon

Mme Léon Boissier Palun, son épouse, sa famille et ses amis

vous font part du rappel à Dieu, le vendredi 19 octobre 2007, de

Léon Louis BOISSIER PALUN

chevalier de l'ordre souverain de Malte, ancien président du grand conseil de l'Afrique occidentale française (AOF), ancien avocat du barreau de Dakkar, avocat honoraire du barreau de Paris.

Que tous unissent leurs prières aux nôtres, nous l'aimions tant.

1, square Alfred-Capus, 75016 Paris.



Le château de Bridoire, situé sur les coteaux de Monbazillac, est à vendre pour 1 euro symbolique

PHOTO EMILIE DROUINAUD « 30 »

l'imbroglio juridique demeure. D'où le peu d'empressement des collectivités quand le château avait déjà été mis en vente par l'État en 2006 pour le même euro symbolique. En juillet 2007, date de l'expiration de cette vente, personne ne s'était manifesté. Seulement voilà, « si jamais aucune collectivité n'achète le château avant la fin 2008, assure Claude Leroy, le président de l'association de sauvegarde, il sera mis en vente aux enchères par les Domaines et un privé pourra le racheter. »

« **Rester observateur** ». Là, finie l'ambition touristique d'y créer un grand pôle touristique du Bergeracois. Autre inconvénient : un privé ne peut pas exproprier un autre privé. Alors, quid du parc ? « Il faut qu'une collectivité rachète le château, puis lance l'expropriation. On peut ensuite restaurer le site avec des chantiers de bénévoles, des stages de réinsertion. Les exemples sont nombreux dans la région. Regardez le château de Duras ou celui de Lavardens (Gers) qui appartient à une commune de 380 habitants. »

En tout cas, l'association demande l'aide du Conseil général. Pas pour acheter le château, non, mais pour organiser une table ronde avec les acteurs locaux et ainsi trouver une solution pour garder Bridoire dans le giron public. C'est pas gagné : le Département explique « vouloir rester observateur pour le moment ».

L'issue de cette histoire peut paraître à première vue (et même à deuxième vue) très compliquée. Elle l'est en effet. Et puis une partie du mur d'enceinte, à gauche du châtelet d'entrée, vient de s'écrouler. « La facture va s'alourdir. Un vrai gâchis ! » commente Claude Leroy. Malgré tout, qui aurait cru il y a dix ans que ce château serait sauvé ? À Bridoire, tout reste toujours possible...

• **David Patsouris**

Bridoire à 1 euro

RIBAGNAC. L'association de défense du château a obtenu que l'État le cède à une collectivité pour une somme modique

Avot' bon cœur messieurs mesdames ! 1 euro le château, qui dit mieux ? Eh oui, le château de Bridoire, celui que la Belle au Bois Dormant en personne ne cesse de nous envier, est à vendre 1 euro à la première collectivité territoriale qui en voudra.

Les responsables de l'association historique de Ribagnac pour la sauvegarde du château de Bridoire en ont eu confirmation lorsqu'ils ont été reçus au ministère de la Culture à la mi-avril.

1 euro le château, avouez que le vendeur, c'est-à-dire l'État, ne chipote pas sur le montant de la ristourne, non ? C'est pas faux. En même temps, il faut dire que les acheteurs ne se bousculent pas vraiment autour du château.

Les murs sans le parc. On se demande bien pourquoi. C'est très simple : la facture des travaux à effectuer à l'intérieur de l'édifice ferait, paraît-il, peur à un émir du Qatar.

Et puis il y a pire : seuls les

murs sont à vendre, pas le parc, les bois, le jardin, la rivière, la cascade et les lacs tout autour. La société sénégalaise Roume-Boufflers expropriée du château par l'État en 2003 est en effet encore propriétaire de ces lieux. D'accord, mais elle n'a toujours pas encaissé le chèque de l'État, c'est bien que cette société n'existe plus, non ? Et puis le gérant de cette société, Léon Boissier-Palun, n'est-il pas décédé fin 2007 ? Et son épouse n'est-elle pas réfugiée à Bruxelles ? Oui, mais

L'espoir à Bridoire

Par arrêt de la Cour de cassation, le château appartient définitivement à l'État

CHRISTINE LAMAISON

c.lamaison@sudouest.com

« Enfin ! » Claude Leroy, qui a porté pendant des années le combat pour la sauvegarde du château de Bridoire, entrevoit le bout du tunnel. Après vingt-et-une années de combats judiciaires, de manifestations et de réunions, le château semble définitivement sauvé de la ruine, à la suite d'une procédure exceptionnelle d'expropriation pour utilité publique.

Un arrêt de la Cour de cassation vient de mettre un terme aux recours engagés par l'ancien propriétaire, qui avait laissé le bâtiment en déshérence. Bridoire est désormais propriété de l'État. Une victoire de poids, même si tout n'est pas résolu.

« Soit il y a rétrocession à une collectivité ou plutôt à un groupement de collectivités pour un euro symbolique, soit le château sera mis aux enchères ». Plus que jamais, l'association de sauvegarde du château, qui estime avoir rempli sa mission, met les élus face à leurs responsabilités.

Aux élus de décider

Selon Claude Leroy, l'objectif du ministère est de se débarrasser au plus vite du château. « Même si la situation s'est éclaircie, elle reste néanmoins extrêmement compliquée, dans la mesure où l'entrée du château et son parc de 40 hectares appartiennent toujours à la société fantôme sénégalaise, propriétaire du château avant l'expropriation. » L'imbroglio reste donc entier. Car le château, sans son parc ni son accès, n'a que peu d'intérêt pour un futur projet.

Il faut donc là encore que les élus



Quel avenir pour le château de Bridoire, désormais propriété de l'État. ARCHIVES EMILIE DROUINAUD

se mobilisent pour trouver une solution. « Une collectivité a le pouvoir d'exproprier les terres et de reconstituer entièrement le domaine ».

Projet dans les cartons

Une réunion devrait être très rapidement organisée dans ce sens. Claude Leroy estime que deux très bonnes raisons existent pour y pousser : « Il faut relancer la seule industrie non délocalisable de la Dordogne, le tourisme. Ensuite, il manque un pôle touristique majeur en Bergeracois. » Il plaide donc de toutes ses forces, « pour que les

élus soient créatifs et ambitieux, afin de mener à bien ce projet d'envergure. »

D'autant qu'il ne lance pas ces paroles en l'air. Sans trop en dévoiler, il laisse entendre qu'un projet « sérieux et structurant pour le tourisme » existe. Pour cet homme qui a tant donné à Bridoire, « il n'est pas imaginable que vingt ans de combat acharné n'aient servi à rien. »

En ce moment capital, le président de l'association se souvient des inquiétudes de l'architecte des bâtiments de France pour l'avenir du château, exprimées le 19 octobre 1988, dans un courrier adressé à la

direction régionale des affaires culturelles. Il évoquait aussi l'intérêt patrimonial de l'édifice construit au XIV^e siècle ayant appartenu à la famille du Père de Foucault. Il plaiderait alors pour un classement.

« Cet homme est aujourd'hui décédé et n'aura pas vu l'aboutissement de sa démarche ». Claude Leroy rappelle aussi les mots du doyen des juges français contacté en 1993 : « Le propriétaire est très puissant, intouchable... Quant à l'expropriation vu le contexte, elle est quasi impossible. » Un mot que Claude Leroy n'a jamais voulu entendre.

Vingt ans se sont écoulés, la dernière bataille de Bridoire a été gagnée, elle fera désormais partie de l'histoire du château. L'édifice se relèvera une fois encore de ce dernier mauvais coup du sort. Nous ne sommes plus à l'époque des catapultes ou des arbalètes mais l'ennemi est parfois caché là où personne ne l'attend. Pouvait-on imaginer un instant qu'un ambassadeur de l'UNESCO qui protège le patrimoine mondial, ancien ministre bardé des plus hautes décorations françaises, aurait un comportement de « voyou » vis-à-vis de notre patrimoine ? Les générations futures devront rester vigilantes car rien n'est finalement acquis. C'est la leçon à méditer.

Objet : Sauvegarder et faire revivre ce patrimoine en péril et rechercher des souvenirs de ceux qui y vécurent, en particulier la famille de Foucauld.

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

PRESIDENT :

M. Claude LEROY
La Moulière 24240 POMPORT
Tél. : 05 53 58 43 32

VICE-PRESIDENT :

M. Francis LARGE
28 route Uffer 24240 SIGOULES
Tél. 05 53 58 83 53

SECRETAIRES :

M. Dominique CASSANIS
La Forêt 24560 CONNE-DE-LABARDE
Tél. :05 53 61 85 04 E-Mail : stephantoi@orange.fr

TRESORIER :

M. Hubert BRUNET DE COURSSOU
Le Septy 24240 POMPORT

M. Jean-Claude PAPINEAU
Les Haons 24100 SAINT LAURENT DES VIGNES
Tél. : 05 53 57 78 33

SECRETAIRES ADJOINTS :

M. et Mme Georges DUPOUX
Les Dayets 24100 LEMBRAS

TRESORIER ADJOINT :

Père Emmanuel COSTISELLA
Marquant Mandacou 24560 PLAISANCE
Tél. 05 53 24 59 82



Association de sauvegarde du château de Bridoire

24240 Mairie de Ribagnac

<http://chateaubridoire.free.fr>

Contact : hubert.brunetdc@laposte.net